

## TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT,

Le MERCREDI 23 avril 1947.

Le Comité permanent de l'immigration et du travail chargé d'étudier la Loi de l'immigration, se réunit à 10 h. 30 du matin, sous la présidence de l'honorable M. Murdock.

Le PRÉSIDENT: Honorables messieurs, nous avons le quorum et je crois que nous pourrions ouvrir la séance. Un sénateur distingué nous a prévenus qu'il voulait partir de bonne heure. Nous ayons au milieu de nous ce matin M. Jolliffe, directeur de l'immigration, et M. H. L. Keenleyside, récemment nommé sous-ministre au ministère des Mines et des Ressources, qui lui aussi porte un grand intérêt à la question de l'immigration. Si vous ne voyez pas d'inconvénient, nous allons entendre M. Jolliffe en premier lieu.

Témoin: M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration, ministère des Mines et des Ressources, Ottawa.

M. JOLLIFFE: J'ai préparé un exposé en conformité de votre demande; avec votre permission je vais en donner lecture.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il n'y a pas assez d'exemplaires pour tous les membres, mais le mémoire figurera au compte rendu plus tard.

M. JOLLIFFE:

### MÉMOIRE DE M. A. L. JOLLIFFE

#### DIRECTEUR DE L'IMMIGRATION

Dans mon témoignage devant le Comité le 21 mai 1946, j'ai décrit en détail l'organisation de la Division de l'immigration du ministère des Mines et des Ressources ainsi que son fonctionnement. J'ai aussi traité des dispositions de la Loi de l'immigration, particulièrement celles qui autorisent les règlements touchant l'admission des immigrants, les catégories de personnes admissibles et interdites, la procédure relative à l'admission, au rejet, l'expulsion et le droit d'appel contre une ordonnance de rejet ou d'expulsion. Puisque vous possédez ces renseignements, je suppose que vous ne désirez pas que je les répète.

Il serait peut-être utile de résumer la situation dans laquelle se trouvait l'immigration à la fin de l'année dernière et d'indiquer les développements des onze mois suivants. Vous vous souviendrez que depuis 1930 le nombre d'immigrants admis au Canada a accusé une décroissance continue par suite de la dépression et des modifications aux règlements nécessités par les conditions économiques générales. Pendant les quatre premières années de la guerre, l'immigration d'outre-mer a virtuellement cessé. A cette époque les règlements prévoyaient l'admission des sujets britanniques spécialement définis, des citoyens des États-Unis habitant ce pays, de l'épouse et des enfants non mariés d'au delà de 18 ans des habitants du Canada, des agriculteurs possédant des fonds et voulant se livrer à la culture au Canada.

A la fin des hostilités, la Division de l'immigration et les autres agences gouvernementales intéressées au transport de la population canadienne retenue outre-mer s'occupèrent d'abord du rapatriement des Canadiens retenus au Royaume-Uni depuis longtemps par suite du manque de moyens de transport, du retour de la masse des personnes à la charge des combattants des Îles Britanniques et du